

loi, adoptée par le Parlement, sur la protection des eaux de l'Arctique contre la pollution. Tout comme cette loi, adoptée à la suite des deux voyages du superpétrolier *Manhattan* dans le passage du Nord-Ouest en 1969-1970, les déclarations susmentionnées reflétaient le plus vif souci au sujet de l'environnement et de la souveraineté. En effet, ces voyages avaient ravivé nos craintes de voir les États-Unis réaffirmer la vocation internationale du passage du Nord-Ouest, où la libre circulation des superpétroliers comportait l'énorme risque de dommages écologiques permanents aux régions arctiques, advenant un déversement important de pétrole ou un naufrage.

Cette affirmation de la souveraineté canadienne sur les îles de l'Arctique pourrait nous assurer sur l'exploration future de leurs ressources un contrôle du genre de celui qui sera bientôt confié à la société nationale du pétrole.

Les programmes de santé et de bien-être social développés depuis le début des années soixante et appuyés par nos gouvernements, tant libéraux que conservateurs, de même que le croissant souci du gouvernement à l'égard des populations indigènes sont autant de questions que nos voisins sud-américains sont à même de comprendre, surtout ceux qui, comme nous, ont une nombreuse population indienne, notamment le Mexique, le Pérou, la Colombie et la Bolivie.

Limite des eaux territoriales

Le Canada a donc fait du chemin depuis l'époque où nous restions bouche close, mais foncièrement mécontents de l'ancienne limite de nos eaux territoriales fixée à trois milles, craignant qu'une déclaration unilatérale visant à la prolonger n'éveille la colère de Washington. De nos jours, les fonctionnaires canadiens parlent ouvertement de son prolongement jusqu'à 200 milles, à l'exemple du Chili, du Pérou, de l'Argentine et du Brésil qui en ont fait depuis longtemps un des éléments de leur politique étrangère.

Lorsqu'on lui demanda ce qu'il en pensait lors de la réunion ministérielle Canada-Mexique, tenue à Mexico en janvier 1974, réunion qui résultait d'une initiative prise par M. Mitchell Sharp à la suite de son voyage de 1968 en Amérique du Sud, le ministre canadien a déclaré:

Nous approuvons en principe l'idée d'une limite de 200 milles, mais nous ne sommes pas convaincus qu'elle serait suffisante dans le cas de la pêche sur le plateau continental qui, par exemple, s'étend au-delà de 200 milles... nos vues diffèrent quelque peu de celles des Mexicains, mais notre position est essentiellement la même.

Entre-temps, la présence rehaussée et l'activité accrue du Canada au sein de l'hémisphère, grâce à sa participation à la Banque interaméricaine de développement et à la nomination d'un ambassadeur canadien comme observateur permanent auprès de l'Organisation des États américains, n'ont pratiquement pas changé depuis deux ans. Les 74 millions de dollars canadiens versés jusqu'à présent à la Banque interaméricaine de développement ont été distribués sous forme de prêts, et cette aide est liée aux achats faits au Canada. Le plus récent engagement du Canada à l'égard de la Banque a été le consentement d'Ottawa à administrer un fonds spécial de 1.5 million de dollars, destiné à financer la préparation de projets de développement dans les pays membres sud-américains.

Les raisons officielles de l'abstention du Canada à participer intégralement à l'Organisation des États américains demeurent les mêmes que par le passé. Ottawa estime que l'OEAE, en tant qu'organisation internationale, est dans un état de désarroi et d'incertitude; comme si on ne pouvait pas en dire autant de l'OTAN et même de l'ONU.

Au cours de la réunion ministérielle tenue à Mexico en janvier 1974, M. Sharp a déclaré qu'un des facteurs contribuant à écarter la participation entière du Canada à l'OEAE est la tendance qu'a cet organisme à répartir la région, c'est-à-dire l'hémisphère, entre les États-Unis d'une part et l'Amérique latine de l'autre. L'exclusion permanente de Cuba de l'OEAE est un autre sujet de préoccupation mentionné par M. Sharp.

Quelques mois plus tard, à Moscou, le ministre des Affaires étrangères du Mexique, M. Emilio Rabasa, a répété ce que ses prédécesseurs avaient déjà déclaré au sujet du Canada, de Cuba et de l'OEAE, soit que le Canada et Cuba devaient adhérer tous deux à l'Organisation des États américains. Comme le Mexique, le Canada n'a jamais rompu ses relations commerciales et diplomatiques avec Cuba, non pour des motifs idéologiques précis mais plutôt par intérêt. Le Canada a besoin du sucre cubain et Cuba peut profiter de notre équipement industriel et de nos connaissances techniques.

A une époque où Cuba reprend lentement sa pleine activité normale dans les Caraïbes, la présence du Canada et de Cuba au sein de l'OEAE ou de tout organisme international voué au progrès de l'hémisphère ne saurait être qu'avantageuse.